

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE
MAIRIE D'OTTONVILLE-RICRANGE
57220

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération : D_2023_7_4

L'an deux mil vingt-trois, le 4 août à 20h00, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire, dans la salle de conseil sise 1 Rue de Lorraine à Ottonville, sous la présidence de Monsieur Gérard SIMON.

Date de la convocation : 28/07/2023

Présents : Mesdames LENHARD Mireille, TUTIN Fabienne, ZANNIER Carine, KURLIKOWSKI Christelle
Messieurs BECKERICH Jacky, DEMMER Gérard, SCHNEIDER Lionel, MULLER Martin
et SIMON Gérard

Absent(s) : HESTROFFER Jérémy

Excusé(s) : HESTROFFER Jérémy (pouvoir donné SIMON Gérard)

Secrétaire de séance : Laetitia JEDAR

Conseillers en exercice	Conseillers présents	Conseillers votants + procuration
10	9	10

Objet : Mise à jour du tarif des concessions du cimetière

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 25 juin 2010 fixant le montant des concessions.

Pour rappel :

Une concession simple (1m X 2m) pour une durée de 30 ans s'élève à 150€

Une concession double (2m X 2m) pour une durée de 30 ans s'élève à 300€

Une concession pour une case du columbarium s'élève à 1000€ pour 30 ans.

À la suite d'une nouvelle demande, il s'avère nécessaire de délibérer pour fixer le montant d'une concession de cave-urne (1m X 1m) dans le cimetière communal.

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération du 25 juin 2010 fixant les tarifs des concessions dans le cimetière et dans le columbarium,


DECIDE de fixer le prix d'une cave-urne à : 100€ pour une durée de 30 ans.

Pour : 10 (dont 1 pouvoir), Contre : 0, S'abstient : 0

Point adopté à l'unanimité des membres présents

Le Maire,
Gérard SIMON

Emis le 07/08/2023, transmis en Préfecture et rendu exécutoire le

Envoyé en préfecture le 07/08/2023
Reçu en préfecture le 07/08/2023
Publié le 
ID : 057-215705302-20230804-D_2023_7_4-DE